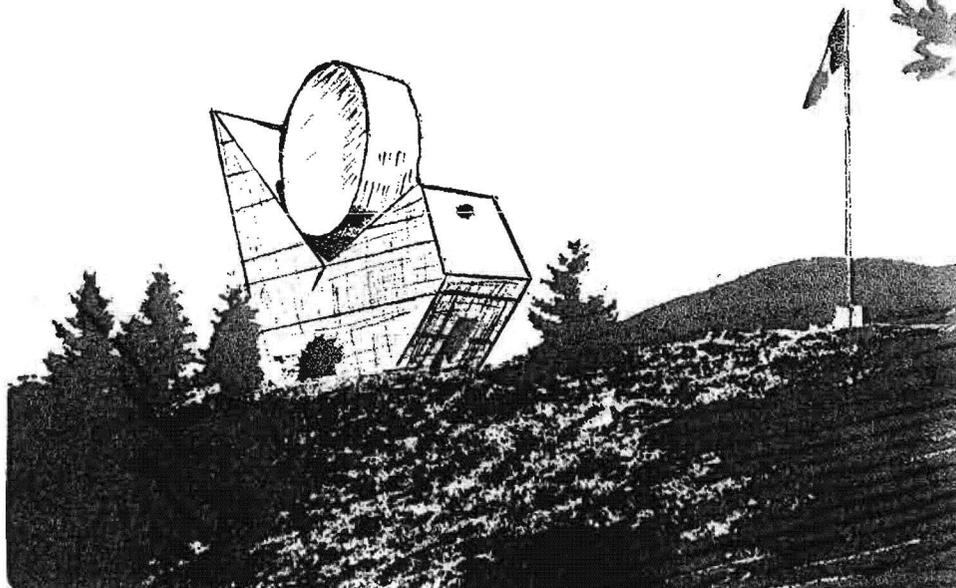


« Passant, va dire à la France
que ceux qui sont tombés ici
sont morts selon son cœur »
André MALRAUX



1977 - 1944 = 33 ans. Depuis un tiers de siècle nous souvenant, nous restons à l'écoute des mots de notre souvenir. Pour qu'ils durent et qu'ils portent, nous gravons les plus signifiants en des lieux qui, Glières ou Thermopyles, nous arrachent au sommeil et à l'ombre.

Comme les trois cents Spartiates de Léonidas qui résistaient à l'immense armée du Grand Roi, Xerxès, furent pris de revers par un détachement guidé par un traître, les trois cents défenseurs des Glières furent submergés par trois bataillons de l'armée du Grand Reich, guidés par la "Milice Française".

Mais tandis que les hommes de Léonidas accomplissaient leur devoir de soldats aux ordres de leur cité, les défenseurs des Glières sont morts d'un élan du cœur, conforme certes au désir de libération des Français, mais prématuré par rapport à la stratégie des Alliés (qui, après avoir dit qu'ils considéraient les Glières comme une tête de pont, ne parachutèrent jamais les bataillons promis), prématuré aussi par rapport à l'évolution mentale de la Garde Mobile (dont les escadrons auraient pu neutraliser la Milice).

Ainsi quand le messager des Glières s'adresse au cœur de la France, il doit aussi lui rappeler que, comme le cœur des individus, le cœur des nations à ses raisons que la raison ne connaît pas. Qu'il s'agisse de raison d'état ou, plus prosaïquement de bonnes raisons, la raison en s'opposant au cœur d'une nation engendre les fatalités qui engendrent les héros.

De 1944 à 1977, bien des fatalités ont dévoré bien des héros : s'ils sont morts selon le cœur de la France, ils sont morts aussi parce que ce cœur n'avait pas su se mettre en accord avec sa raison : déchiffrant aujourd'hui le message des Glières, notre devoir est donc de mettre la pensée raisonnante de la France en accord avec la conscience de son cœur.

Nous dépasserons ainsi les fatalités, et les témoins de l'histoire de demain pourront alors magnifier les sacrifices matériels et moraux, fondateurs de justice et de fraternité, qui auront économisé ceux de chair et de sang dont s'est jusqu'ici nourrie l'Histoire.

Bernard METZ

N O S M O R T S

=====

Le 23 novembre 1976 notre Président Général d'Honneur, le Colonel BERGER, André MALRAUX, est décédé. Dans la tristesse qui nous a envahis, notre première attitude est le silence respectueux.

Que toutefois sa famille et ses amis trouvent ici notre participation à leur peine.

Nous consacrerons l'un des prochains numéros du Bulletin à notre ancien Chef.

Le C.C. annonce le décès, à l'âge de 76 ans, de notre camarade Emile FREYSS, membre du Comité Central de 1945 à 1953. Il était le père de notre camarade René FREYSS (16, rue de Milan, 67000 STRASBOURG), membre comme lui de la Section B.R. Tous deux furent, en Dordogne, parmi les pionniers et les combattants acharnés des Maquis Alsaciens et Lorrains qui devinrent le bataillon Strasbourg. Moniteur d'Education physique de Culture Populaire à la Ville de Strasbourg, replié à Périgueux, Emile FREYSS reçut dès 1943 dans le Réseau le pseudonyme d'Athlète. S'il n'en avait pas l'apparence, il en avait l'âme et l'endurance. Sa valeur militaire fut consacrée par la Médaille militaire et la Croix de Guerre avec palmes. Ses services civils lui avaient valu les Palmes académiques. Aux obsèques, le 6 septembre, ont assisté des délégations du C.C. et de la Section B.R.

Robert VENTURELLI, membre de la Section du H.R. est décédé le 10 septembre 1976. Une importante délégation formée par BURGER (et Madame), CHILLES, GRIMM (avec le drapeau), LIBOLD (et Madame), MARTIN (et Mme.), OFFENSTEIN et PLEISS a participé à ses obsèques. Représentant le Président MEYER, J. LIBOLD s'adressa à la famille en deuil par ces paroles :

" Robert VENTURELLI, Sergent à la Compagnie IENA du Bataillon METZ de la Brigade ALSACE-LORRAINE n'est plus.

" Le dernier contact avec ses camarades de l'Amicale, Section du Haut-Rhin, a eu lieu le 20 juin dernier. Roby voulait absolument être auprès de nous, malgré les premières atteintes de son mal, mais il n'a pas cessé de se montrer souriant, gai et entraînant, comme toujours, comme de très nombreuses fois lorsqu'il assistait aux réunions du Comité et de l'Amicale et cela depuis sa création en 1945.

" Une vie dévouée à l'amitié et au souvenir, une fidélité à la camaraderie sont les qualités de sa vie depuis la guerre.

" Au cours de celle-ci, la phase que nous avons connue ensemble fut la Libération. Depuis le Sud-ouest de la France jusqu'en Alsace; puis au-delà. Le Sous-Officier VENTURELLI fut ferme et courageux, sans aucun doute juste et aimé de ses hommes. La Croix de Guerre en témoignera.

" Robert VENTURELLI est né en Meurthe et Moselle le 1er Août 1917 à CUTRY.

" Pendant la guerre de 1939/40, il est fait prisonnier. Libéré, le voici qui termine son service en février 1941. Il entrera dans la Résistance en 1943, puis en maquis le 6 juin 1944.

" Delà, il n'y a qu'un pas pour s'engager au Commando IENA des Volontaires de la Brigade Alsace-Lorraine d'André MALRAUX.

" Du 3 septembre 1944 au 21 mars 1945 ce sera la marche victorieuse de la campagne des Vosges et d'Alsace; la Libération de la Lorraine, sa terre natale et de l'Alsace, sa terre d'adoption.

" Il retrouvera ensuite la vie civile et l'administration dans laquelle il fera carrière.

" Le Président National Bernard METZ et le Président Départemental Paul MEYER expriment leur profond regret de ne pouvoir être ici en ce moment, mais nous savons qu'en pensée et avec émotion ils sont présents lorsque le drapeau de notre Amicale s'inclinera une dernière fois devant leur camarade, un vrai camarade.

..//..

" Permettez-moi, Madame et chère famille en deuil, d'être l'interprète de tous les Anciens, de leurs Comités et en mon nom personnel de vous exprimer notre peine.
" Tous désirent partager avec vous votre épreuve et restent à votre disposition.
" Adieu, Sergent-Chef VENTURELLI.
" Adieu Roby, nous ne t'oublierons pas : repose en paix.

Madame Vve Pierre HERKES a rejoint son époux. Nous présentons à la famille en deuil nos sincères condoléances (6, rue Constant Martha 67000 Strasbourg).

La Section " M " nous signale le décès de notre camarade LAURENT Maurice (Juin 1976) (2, rue du Général Leclerc 88130 Charmes). Une importante délégation a assisté aux obsèques et a déposé une gerbe au nom de tous les camarades.

Notons que LAURENT a encore été particulièrement actif lors de notre Assemblée Générale à FROIDECONCHE puisqu'il y organisa l'accueil des congressistes.

Le "S.O." dans son tour d'horizon trimestriel, nous fait part de ce que :
- Fernand FEYFANT (Route de Brantome 24460 AGONAC) a eu la douleur de perdre sa mère.
- Henri INNOCENTI (205, Avenue de Grande Bretagne 31300 TOULOUSE) a porté son épouse en terre le samedi 9 octobre 1976

Que nos camarades et leurs familles sachent que nous prenons part à leur douleur.

=====

D I S T I N C T I O N

=====

" Pour la huitième fois consécutive et sous trois Présidents ", notre camarade André BORD fait partie du Gouvernement de la Ve République. Il a été nommé Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants le 27 août 1976. Nous nous permettons de le féliciter cordialement.

Rappelons que notre camarade " était entré au Gouvernement en 1966 en qualité de Secrétaire d'Etat à l'Intérieur... il n'a cessé d'assumer " depuis 1972 les charges des Anciens Combattants, où il " a modifié les structures de l'administration, déléguant davantage de pouvoirs aux directions départementales et mettant en chantier un plan d'informatique.

" Son action ministérielle a en outre consisté à obtenir la vocation à la qualité de combattant pour les Anciens d'Afrique du Nord, l'amélioration des droits à pension des internés résistants et politiques, la suppression de forclusion, la vocation à la retraite anticipée pour les déportés internés combattants et prisonniers de guerre relevant du régime local d'Alsace et de Moselle.

" Enfin Monsieur BORD a obtenu le statut d'ancien combattant aux incorporés de force et aux anciens de Tambow." (Extraits d'un article d'Anita HAUSSER de l'Alsace du 28.08.76).

Signalons également que notre camarade a été élevé à la dignité de grand officier de l'ordre de la valeur du Cameroun en juillet 1976 dans le cadre du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants.

Vives félicitations.

=====

N O S V I V A N T S

=====

CARNET BLANC

La Section " M " nous signale les mariages ci-dessous :

- Monsieur Gérard MARCHAL (fils de notre camarade Raymond MARCHAL) avec Mademoiselle Micelle DROUHOT, le 31 juillet 1976 à 54000 VANDOEUVRE.
- Mademoiselle Lucienne HUMBERT (fille de notre ami Lucien HUMBERT) avec Monsieur Roger RIFF, le 28 août 1976 à SARRALBE.

La Section " HR " vient d'être informée par Monsieur et Madame André LUTRINGER du mariage de leur fils François avec Mademoiselle Brigitte BOURGER le 18 décembre 1976 à 15 h. en la Basilique Notre Dame de Thierenbach.

Nous formons les meilleurs voeux de bonheur à l'intention des jeunes mariés.

=====

CARNET ROSE

Un petit Rémy est venu égayer le foyer de Monsieur et Madame CECCINI, gendre et fille de notre ami Albert dit " BOUBOULE ".

Le 28 novembre 1976 est née au foyer de Silbert, fils de Monsieur et Madame LIBOLD, une petite Séverine.

Nous souhaitons à ces enfants longue vie et aux parents une joie infinie.

=====

A D R E S S E S

=====

- BOCH René - "LO BORO" "LA CERCENEE" 88400 GERARDMER
- BRANDENBURGER Georges - Avenue du Bois de la Ville - 64120 SAINT PALAIS
- BRANDSETTER Henri - 43 rue Picot - 83100 TOULON
- CHATEL Joseph - LA TUIQUE - 33220 SAINTE FOY LA GRANDE
- GHIRINCELLI Marcel - 6 Rue Emile Zola - 57300 HAGONDANGE
- GROTZINGER Joseph Instituteur - 10a rue de la Vallée - WINTZENHEIM 68000 COLMAR
- LACROIX Jean, Commandant - Résidence du Castellet Esc. G - App. 129 Rue P. Dupont 66000 PERPIGNAN
- MARTINET Emile - 106 Route d'Agonac - CAHMPCEVINEL 24000 PERIGUEUX
- NEUVILLE Jean - 16 rue Font Laurière - 24000 PERIGUEUX
- PORCHER Jacques - 104 rue Léon Barbier - 78400 CHATOU
- SCHLUMBERGER Alfred - 10 rue C. Bournes - 69004 LYON
- SCHNEIDER Hubert - Lotissement du Moulin, Val de Bride - 57260 DIEUZE

=====

B U L L E T I N

=====

Nous remercions les camarades qui ont bien voulu payer leur quote-part aux frais du Bulletin depuis le dernier numéro.

Les camarades dont les noms suivent, ont vraisemblablement oublié de nous adresser leur participation : ARGENCE-ARNOULD-BAUMANN-BAUER-BEYER-BLAES-BOHN-BONNEFONT BRANDENBOURGER-BRIATT-BROMBERGER-BRUN-BUHAJ-CHARPENTIER-CHATEL-CHILLES-DELAGE-DELANZY-DEPERRAZ-DEVILLER-DIENER-ANCEL-DUBUISSON-DUMARCHAT-EYTIER-FAURE-FRANTZ-GRUSZKA-HENRY-HOLL-HUTIN-JAEGER-KEISER-KOPF-KRAPATY-LAMBERT-LARCHEZ-LEMBLE-NABOULET-OFFENSTEIN-PAQUIN-PAULUS-PERNY-PETIT MARC-PICARD-PLACAIS-PORCHER-PRIVAT-RIEDINGER-SADDIER-SCHEIDER-SCHRAMM-SCHUH-TERREFOND-WEILL-WESPY-WINTER-ZEZZOS.

Nous nous permettons de vous rappeler que cette participation aux frais a été fixée à F.10,- par an. Cette somme est à verser à Paul MEYER 68500 GUEBWILLER, CCP 138814 LYON.

=====

N O S V O E U X

=====

Ci-dessous la réponse du 19.08.76 du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants :

" Que soit appliqué aux P.R.O., en matière de demande de pension d'invalidité le bénéfice de la présomption d'origine sans condition de délai.

" Les modalités d'application de la loi du 26 décembre 1974 étendant certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux internés politiques et aux patriotes résistants à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcérés en camp spéciaux, ont été fixées par deux circulaires en date du 28 mars 1975, à savoir :

- la circulaire n° 615/A relative à l'application de cette loi en tant qu'elle permet la consolidation au bout de trois ans des pensions temporaires allouées pour maladies rattachables à l'internement ou à l'incarcération en camps spéciaux.

- la circulaire n° 616/A relative à l'application de ladite loi en tant qu'elle permet la prise en considération au regard du droit aux allocations de G.M. et des modalités particulières de détermination du taux global de la pension applicables aux bénéficiaires des dites allocations, des infirmités résultant de maladies contractées (ou pour les internés résistants et les P.R.O. présumées contractées) au cours de l'internement ou de l'incarcération en camps spéciaux.

- Je crois utile d'ajouter qu'indépendamment de la loi du 26 décembre 1974 précitée est intervenu le décret n° 74-1198 du 31 décembre 1974 publié au Journal Officiel du 5 janvier 1975, complétant le décret n° 53-438 du 16 mai 1953, déterminant les règles et barèmes pour la classification et l'évaluation des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées pendant l'internement ou la déportation. Ce texte tend à admettre l'imputabilité par preuve d'un certain nombre limité d'affections bien déterminées, dans la mesure où elles ont été constatées dans des délais variant avec chaque infirmité, et à instituer d'autre part, une commission consultative composée de membres de l'administration et de médecins spécialistes de la pathologie spéciale de l'internement destinée à donner aux autorités ayant le pouvoir de décision un avis circonstancié sur les cas difficiles ou litigieux.

" Modalités d'application du décret n° 75-725 du 6 août 1975 portant suppression des forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

" Les instructions ont été données dès la parution du décret précité pour recevoir les dossiers et les examiner en application des textes en vigueur.

" Une instruction ministérielle du 17 mai 1976 a, en outre, précisé toutes les conditions d'application de ce décret."

LEVEE DE FORCLUSION

En ce qui concerne l'attribution de la Croix du Combattant Volontaire 14/18 et 39/45 la forclusion est levée par décret n° 76-887 du 21.09.76 (J.O. p. 5729 du 26.09.76).

Les camarades intéressés sont priés d'adresser leur demande aux Offices Départementaux des AC et VG.

Nous remercions Monsieur le Ministre André BORD d'avoir obtenu du Ministre de la Défense la satisfaction de ce vœu exprimé lors de nos plus récents Congrès.

PLAQUE GIG

La plaque jaune à lettres noires " Grand Invalide de Guerre " n'a aucun caractère officiel, cependant que le Ministère de l'Intérieur a donné des instructions dans le sens de la bienveillance à ses agents assurant la circulation ou le contrôle de stationnement. Elle ne dispense pas les mutilés de respecter les règles du code de la route ou les arrêtés municipaux; les intéressés sont tenus d'acquitter la taxe de stationnement, le péage des autoroutes et, bien sûr, les contraventions en cas de manquement, qui ne soit précisément le fait de l'invalidité justifiée par un titre.

LES CARTES D'INVALIDITES

Elles sont délivrées par l'Office National des Anciens Combattants des Services Départementaux (Préfecture) suivant le degré d'invalidité et donnent droit à une réduction du prix des transports SNCF :

- carte à une simple barre bleue (invalidité de 25 à 45%) : 50% de réduction
- carte à une simple barre rouge (invalidité au moins égale à 50%) : 75% de réduction
- carte à double barre rouge croisée en X (invalidité au moins égale à 85% et pensionnés à 60 ou 85% - grand mutilé avec assistance d'une tierce personne) : 75% pour les deux.
- carte à double barre bleue croisée en X : 75% pour le titulaire et gratuité de transport pour l'accompagnateur
- mention " Station debout pénible " : surimpression sur la carte : priorité pour accès aux guichets et bureaux des Administrations publiques, salles de spectacle, magasins de commerce et accès SNCF (place numérotée à l'extrémité de chaque voiture, côté fenêtre)
- pour les transports aériens ou maritimes ou publics autres que SNCF, se renseigner au moment de l'acquisition des billets (y compris pour l'accompagnateur) des réductions consenties.
- la " carte de priorité " pour les pensionnés résident dans la région parisienne ou travaillant à Paris est délivrée par la Préfecture de Police de Paris; elle donne un droit de priorité à l'accès aux véhicules et pour l'occupation des places numérotées dans le métro et les autobus parisiens (RATP), se renseigner aux guichets, car les prérogatives des cartes d'invalidité ne sont pas applicables intégralement sur les réseaux de la RATP, la réglementation étant complexe.

PRISE EN CHARGE DE FRAIS

En cas d'utilisation, - en l'absence de transports commodes -, de la voiture personnelle pour se rendre auprès de l'établissement approprié en mesure de traiter un bénéficiaire de l'art. L. 115 (application de l'art. A 17 du code des pensionnés en particulier ceux soumis à des hémodialyses), la prise en charge des frais de transport peut être accordée au titre des soins gratuits (produire un certificat médical de capacité sans dommage pour la santé de l'intéressé d'utiliser le véhicule personnel, même s'il est conduit par un tiers, et une photocopie de la carte grise du dit véhicule.)

Les tarifs applicables tiennent compte de l'ancienneté (kilomètres roulés) et de la puissance fiscale du véhicule.

=====

" B.R. "

Le Président SCHILLES à envoyer le 15 décembre une circulaire d'information à tous les membres de la Section "B.R." par laquelle il adresse ses vœux pour 1977. Qu'il en soit remercié par l'amitié active que lui porteront ses camarades !

* *
*

LA BRIGADE ALSACE-LORRAINE ET LA LIBERATION DU
PERIGORD

=====

Dans quelques jours le Périgord célébrera le 32e anniversaire de sa libération.

On a beaucoup écrit sur ces événements et sans doute pourrait-on écrire beaucoup avant de narrer tout ce qui s'est passé.

Peut-être pourrait-on se pencher sur un récent discours que Monsieur Noël BALOUT, président de la section Sud-Ouest de la Brigade Alsace-Lorraine prononça au cimetière de la Gonterie-Boulounieix où reposent trois anciens de cette Brigade : Gaston BAYLET, BRUNETTE et BERTRY.

Dans son allocution, M. BALOUT évoqua cette Brigade. En voici un extrait qui concerne son histoire.

" Lorsque en 1939, il fut décidé que l'Alsace-Lorraine se replierait dans le Sud-Ouest, des Alsaciens-Lorrains devinrent des habitants à part entière du Département de la Dordogne et des Départements du Sud-Ouest. La Commune de la Gonterie reçut des réfugiés Alsaciens-Lorrains comme Sorges, Sarliac, Périgueux, Vergt, Cendrieux ou Brantôme.

" Après la défaite de 1940, commença au sein de cette Jeunesse de l'Est, alliée à leurs copains Périgordins, cette camaraderie, qui amènera un peu plus tard l'esprit de lutte et de résistance contre l'occupant.

" Après l'arrestation de Gustave HOUVERT en avril 1944, son beau-père Antoine DIENER prit la tête des formations clandestines d'Alsaciens-Lorrains avec un certain nombre de Périgordins et jeunes gars d'un peu partout, réfractaires, juifs ou évadés de l'armée allemande.

" Ces différents maquis formeront une partie de la Brigade Alsace-Lorraine, notamment le Bataillon Strasbourg dont le chef prestigieux était le Colonel BERGER (André MALRAUX).

" Au moment du débarquement allié en Normandie, la Demi-Brigade des Maquis de Dordogne comprenait trois commandos : le commando VERDUN, (commandé par le capitaine BENNETZ, alias GUERY), rassemblé autour de Vergt; le commando VALMY (commandé par les capitaines GANDOUIN et MOTTI), rassemblé autour de Brantôme; le commando BIR-HAKFIM (commandé par le capitaine SCHWARTZENTRUBER) dispersé dans le Bergeracois. Le poste de commandement du commandant DIENER-ANCEL constituait le maquis de Durestal, à proximité de Cendrieux, tandis que le colonel BERGER (André MALRAUX) se trouvait au château de Commarque à Urval, près de Siorac-en-Périgord, d'où il assurait la coordination inter-régionale des F.F.I. des Départements de la Dordogne, du Lot et de la Corrèze.

" La formation de la Brigade Alsace-Lorraine qui répondait à un vœu des Résistants Alsaciens et Lorrains, fit l'objet d'une décision du représentant du Général KOENIG en zone 1 Sud, fin août 1944. En vertu de cette décision, les commandos des maquis Alsaciens et Lorrains de la zone Sud se regroupèrent progressivement.

" L'ordre de regroupement atteignit la demi-Brigade de Dordogne alors que l'un de ses commandos participait à la libération d'Angoulême en jonction avec la formation R.C.A. Quittant la Dordogne, l'Unité, désormais appelée Demi-Brigade "STRASBOURG" fut rejointe à Aubazine (Corrèze) par la Demi-Brigade "METZ" formée des commandos du Lot, de la Haute-Vienne, du Gers et des Basses-Pyrénées. Après la traversée du Massif Central, elles furent rejointes au fur et à mesure de leur trajet de Macon à Luxeuil par les commandos formés en Savoie et Haute-Savoie, qui constituèrent la Demi-Brigade "MULHOUSE". Toutes ces unités, composées par des Alsaciens et des Lorrains, comportaient des volontaires originaires des régions où s'étaient formés les maquis qui désiraient poursuivre avec leurs camarades Alsaciens et Lorrains, le combat entrepris avec eux.

" La Brigade Alsace-Lorraine ainsi constituée prit une part acharnée aux combats livrés par la Première Armée autour de Belfort (Secteur du Bois le Prince et du Thillot) puis vers Mulhouse (secteur de Seppois, Altkirch et Dannemarie), et enfin entre Sélestat et Strasbourg, lors de la contre-offensive allemande de janvier 1944.

" Soldats tombés dans les déserts, les montagnes ou les plaines, marins noyés que bercent pour toujours les vagues de l'Océan; aviateurs précipités du ciel pour être brisés sur la terre; combattants de la Résistance tués aux maquis et aux poteaux d'exécution; vous tous qui à votre dernier souffle avez mêlé le nom de la France, c'est à vous qui avez exalté les courages, sanctifié l'effort, cimenté les résolutions... vous avez pris la tête de l'immense et magnifique cohorte des fils et des filles de la France qui ont, dans les épreuves, attesté sa grandeur... Votre pensée fut naguère la douceur de nos deuils. Votre exemple est, aujourd'hui, la raison de notre fierté, votre gloire sera, pour jamais, la compagne de notre espérance. "

LE 18 JUILLET 1944 à MARSANEIX

=====

Alors que les combats de la Libération éclatent en Dordogne, que tous les maquis du département se jettent à corps perdu dans la gigantesque bataille livrée à l'ennemi, peut-on croire avec le recul du temps, qu'il puisse exister encore, parallèlement à l'espoir libérateur, quelques inconscients nantis de bassesse pour trahir et dénoncer ?... Et pourtant ...

Le groupe RASQUIN, corps franc rattaché au Groupe ANCEL du mouvement armé Alsace-Lorraine, était installé depuis juillet dans une maison isolée de la commune de MARSANEIX.

Toutes les nuits, ce petit groupe avait à remplir des missions éprouvantes de sabotage, de surveillance, de récupération, de parachutages, de liaison avec les autres groupes et de harcèlement de l'ennemi.

Le 18 juillet 1944, avant que naisse l'aurore, le groupe revient à son refuge après une longue patrouille de reconnaissance.

Ereintés, mais confiants dans l'environnement complice des habitants du terroir, nos jeunes patriotes s'assoupissent dans un sommeil réparateur.

Pour neuf d'entre-eux, ce devait être le dernier sommeil; car au bas de la côte de CHATRES, 5 camions chargés de hordes de nazis arrivent sans bruit.

Les hommes du service de Sécurité Allemand, sans hésitation, parce que conduits par un traître, cernent le refuge du groupe RASQUIN et les mitraillettes allemandes troublent de leurs crépitements le silence de l'aube.

Dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit pour se défendre, les Patriotes sont sauvagement abattus sauf un, qui par réflexe et chance inouïe réunis, put décrocher, se cacher dans le voisinage et ensuite poursuivre le combat avec la Brigade Alsace-Lorraine jusqu'au coeur de l'Allemagne.

Le 18 juillet 1977, jour anniversaire de ce massacre, les anciens de la B.A.L., la Municipalité et la population de la commune de Marsaneix qui se souviennent indéfectiblement de ces faits, se réuniront à 10h,45 au Monument aux Morts de Marsaneix et à 11h,30 autour de la stèle érigée dans les bois de Châtres pour honorer tous les Combattants morts pour notre Patrie.

Robert REBIERE

* *
*